

ANNEXE

Formulaire à utiliser pour informer la Commission européenne conformément à l'article 6, paragraphe 4 de la directive «Habitats»

État membre:

Date:

Transmission d'informations à la Commission européenne conformément à l'article 6, paragraphe 4 de la directive «Habitats» (92/43/CEE)

Documentation soumise pour

information

avis

Article 6, paragraphe 4,
premier alinéa

Article 6, paragraphe 4,
second alinéa

Autorité nationale compétente:

Adresse:

Personne à contacter:

Téléphone/télécopieur/adresse électronique:

La notification contient-elle des informations sensibles ? Dans l'affirmative, veuillez préciser et justifier.

1. PLAN OU PROJET

Nom du plan/projet:

Promoteur:

Résumé du plan ou projet ayant une incidence sur le site:

Description et localisation des éléments et des actions du projet ayant une incidence potentielle et identification des zones concernées (inclure des cartes):

2. ÉVALUATION DES EFFETS NÉGATIFS¹

Nom et code du/des site(s) Natura 2000 touché(s):

Le site en question est:

- une ZPS au titre de la directive «Oiseaux» un SIC/une ZSC au titre de la directive «Habitats».
- abrite un habitat/une espèce prioritaire
- des habitats/espèces prioritaires sont touchés

Objectifs de conservation du site et principaux éléments contribuant à l'intégrité du site:

Habitats et espèces qui seront touchés (par exemple, indiquer leur représentativité, le cas échéant leur état de conservation, conformément à l'article 17, aux niveaux national et biogéographique, et le degré d'isolement, ainsi que leurs rôles et leurs fonctions au sein du site en question).

Importance du site pour les habitats et les espèces qui seront touchés (par exemple, expliquer le rôle du site au sein de la région nationale et biogéographique et dans la cohérence du réseau Natura 2000).

Description des effets négatifs anticipés (perte, détérioration, perturbation, effets directs et indirects, etc); ampleur des effets (superficie de l'habitat et nombre d'espèces ou zones d'occurrence touchées par le projet); importance et magnitude (par exemple, compte tenu de la zone ou de la population touchée par rapport à la superficie totale et à la population présente sur le site, et si possible dans le pays) et localisation (joindre des cartes).

Incidences cumulées potentielles et autres incidences susceptibles de survenir en raison de l'action combinée du plan ou du projet évalué et d'autres plans ou projets.

Mesures d'atténuation incluses dans le projet (indiquer leurs modalités de mises en œuvre et la façon dont elles éviteront ou réduiront les effets négatifs sur le site).

¹ N.B.: la réponse doit être axée sur les effets négatifs anticipés sur les habitats et les espèces qui ont motivé la proposition du site aux fins du réseau Natura 2000. Indiquer toutes les informations susceptibles d'être pertinentes pour chaque cas, en fonction des incidences recensées pour les espèces et les habitats touchés.

3. SOLUTIONS ALTERNATIVES

Identification et description des solutions alternatives envisageables, y compris l'option zéro (indiquer comment ces solutions ont été identifiées ainsi que la procédure et les méthodes utilisées)

Évaluation des solutions alternatives prises en considération et justification de l'option choisie (raisons pour lesquelles les autorités nationales compétentes ont conclu à l'absence de solutions alternatives)

4. RAISONS IMPÉRATIVES D'INTÉRÊT PUBLIC MAJEUR

Raisons pour lesquelles il convient d'exécuter ce plan ou ce projet malgré ses effets négatifs

- Raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique (en l'absence d'habitats/espèces prioritaires)
- santé humaine
- sécurité publique
- conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement
- autres raisons impératives d'intérêt public majeur

Description et justification des raisons et de leur nature impérative²

² Différents niveaux de détail peuvent être requis en fonction de la nature de la notification (information ou opinion)

5. MESURES COMPENSATOIRES³

Objectifs, éléments cibles (habitats et espèces) et processus/fonctions écologiques à compenser (raisons pour lesquelles ces mesures sont propres à compenser les effets négatifs)

Ampleur des mesures compensatoires (superficie et population)

Identification et localisation des zones de compensation (joindre des cartes)

Statut et conditions antérieurs dans les zones de compensation (habitats existants et leur statut, type de terrain, utilisations actuelles des terres, etc.)

Résultats escomptés et explication de la façon dont les mesures proposées compenseront les effets négatifs sur l'intégrité du site et permettront de préserver la cohérence du réseau Natura 2000

Calendrier pour l'exécution des mesures compensatoires (y compris la mise en œuvre à long terme), avec indication de l'échéance pour laquelle les résultats escomptés seront atteints.

Méthodes et techniques proposées pour l'exécution des mesures compensatoires, évaluation de leur faisabilité et de leur efficacité potentielle

Coûts et financement des mesures compensatoires proposées

Entité(s) responsable(s) de l'exécution des mesures compensatoires

Surveillance des mesures compensatoires, lorsque cela est prévu (par exemple, s'il subsiste des incertitudes quant à l'efficacité des mesures), évaluation des résultats et suivi

³ Différents niveaux de détail peuvent être requis en fonction de la nature de la notification (information ou opinion)